

FRAUDE SUR CARTE BANCAIRE ET CLONAGE DE CARTE

Qu'est-ce qu'est la fraude sur carte bancaire ?

Une fraude intervient lorsque, suite à un vol ou à une perte de la carte bancaire, les données y figurant sont illégalement récupérées à l'insu du porteur de la carte. Ainsi, la carte ou les données peuvent alors être utilisées afin d'effectuer des paiements non autorisés ou des transactions frauduleuses. Les porteurs de cartes sont appelés à être très vigilants et à prendre des précautions afin de limiter les risques de fraude sur leur carte.

Qu'est-ce qu'est le clonage d'une carte bancaire ?

Le clonage d'une carte bancaire par des fraudeurs est l'action de copier les données encodées dans la bande magnétique de la carte en vue de reproduire une carte afin d'effectuer des paiements et retraits d'espèces illégaux au détriment du porteur légitime de la carte. Le clonage d'une carte intervient le plus souvent à un Guichet Automatique Bancaire (GAB) ou un Terminal de Paiement Electronique (TPE) où sont habilement cachés des dispositifs sophistiqués là où est insérée la carte ou même encore en tenant manuellement ces dispositifs dans le but de copier les données de la carte. Il arrive aussi qu'une minuscule caméra soit utilisée aux fins d'obtention du code secret (PIN) ou encore qu'une personne vous observe entrant votre code secret.

Conseils importants afin d'éviter d'être la victime de fraude et de clonage de carte bancaire :

- Actualisez toujours vos coordonnées. Transmettez l'itinéraire de votre voyage à votre banque. Si votre téléphone ne dispose pas de facilité d'appels internationaux, communiquez à votre banque un numéro de contact afin d'aider à la tâche de vérification et confirmation des transactions.
- Rapportez immédiatement la perte ou le vol de votre carte à votre banque. Sauvegardez le numéro de la Hotline d'opposition de votre banque sur votre téléphone portable afin de l'avoir à portée de main en cas de besoin d'opposer votre carte.
- Soyez vigilant aux alentours lorsque vous utilisez un GAB principalement durant la nuit, tôt le matin ou quand les environs sont déserts.
- N'utilisez jamais un GAB dont la façade vous parait avoir été manipulée, altérée ou visiblement endommagée et soyez vigilant si vous utilisez un autre GAB.
- Tenez-vous debout tout près du GAB en utilisant votre corps comme écran afin de protéger votre carte et votre code secret (PIN).
- Tout en effectuant vos transactions, gardez toujours un œil sur la bouche du lecteur du GAB afin de vous assurer que votre carte ne soit pas ressortie, copiée et remplacée à votre insu.
- N'acceptez aucune proposition d'aide de quiconque lorsque vous êtes au GAB ; même pas des agents de sécurité de la banque.
- Mémorisez votre code secret (PIN) et ne jamais l'écrire quelque part ou l'enregistrer dans votre téléphone portable, votre tablette ou tout autre matériel électronique connecté.
- Ne conservez jamais votre code secret (PIN) avec votre carte si vous n'êtes pas capable de le mémoriser.

- Ne choisissez pas le même code secret (PIN) pour vos cartes de débit et de crédit. Si vous perdez une, l'autre sera ainsi en sécurité.
- Ne permettez jamais à quelqu'un d'autre d'utiliser votre carte et ainsi avoir accès à votre code secret (PIN).
- Ne jetez jamais vos tickets de GAB, relevé de compte bancaire ou de carte de crédit ou même vos cartes dans les poubelles, quelles soient personnelles ou publiques. Détruisez-les ou brûlez-les avant d'en disposer.
- N'oubliez jamais de reprendre votre carte après une transaction à un GAB ou chez un commerçant.
- Si votre carte est capturée sans raison apparente à un GAB d'un confrère local ou à l'étranger, avisez votre banque immédiatement.
- Détruisez vos anciennes cartes en coupant une partie de la bande magnétique et /ou la puce.
- Apposez votre signature au dos de votre carte avec un stylo bille dès sa réception.
- Ne perdez jamais votre carte de vue lorsque vous faites un paiement à un restaurant. Demandez à ce que le TPE soit apporté à votre table. Si ce n'est pas possible, accompagnez votre carte jusqu'au TPE.
- Si un commerçant passe votre carte sur plus d'un TPE à la fois, notez son nom et informez votre banque rapidement.
- Vérifiez toujours le montant de la transaction sur l'écran du TPE avant d'entrer votre code secret (PIN) ou d'apposer votre signature.
- Conservez vos tickets de transactions et contrôlez la comptabilisation avec votre relevé de compte ou en vous connectant à votre compte en ligne afin de détecter toute éventuelle transaction douteuse. Si vous en remarquez, demandez des précisions immédiatement à votre banque.
- Ne répondez pas un email vous demandant les détails de votre carte bancaire tel que le numéro de la carte, la date d'expiration ou tout autre détail comme le code sécuritaire figurant au dos de la carte. Votre banque ne vous demandera jamais ces informations.
- Connectez-vous uniquement à des sites sécurisés lors des achats en ligne. Ces sites sont reconnaissables à l'adresse WEB « https ».
- Ne divulguez jamais les détails de votre carte sur un site non sécurisé.

Que faire en cas de fraude ou de contrefaçon de carte ?

- N'assumez jamais que votre carte retenue par un GAB est en sécurité. Contactez toujours votre banque afin de faire bloquer la carte immédiatement; Une carte clonée peut être reproduite en quelques minutes et utilisée immédiatement.
- Si vous remarquez le moindre objet étrange ou personne louche aux alentours d'un GAB, informez immédiatement la police et la banque concernée.
- Vérifiez régulièrement votre relevé de compte et/ou votre compte en ligne et rapportez toute transaction vous paraissant anormale à votre banque dans les plus brefs délais.
- Abonnez-vous au service d'alerte par SMS de votre banque s'il est disponible. Ceci vous tiendra informé immédiatement de toute transaction à votre compte.

Avertissement :

Le contenu de cet article est uniquement destiné à vous informer et à vous guider mais ne constitue en aucun cas un avis professionnel de la part de la MBA.

Octobre 2016